

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 Septembre 2021

Secrétaire de séance : Aline PIOTELAT

Présents : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GROBOZ Gérard, GALLION Bernard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PIOTELAT Aline, FLECHON Karine, CURNILLON Arnaud.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

PENIN Joëlle à GROBOZ Nadine
CHIVAL Fabrice à GALLION Bernard

Absents excusés :

NEVEU Jean-Paul
BREVET Claude

- ✓ Le compte rendu du dernier CM du 09 Juillet 2021 est approuvé.
- ✓ M. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 1 point : Taxe foncière sur la surface bâtie
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **Délibérations** :

1 – Admission en non-valeur :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Le Conseil doit se prononcer sur demande du comptable sur les admissions en non-valeur des créances ci-dessous :

- Loyers impayés à la Commune pour un montant de 1100€ pour un logement au-dessus de la Mairie.
- Camping pour un montant de 1604euros : En 2018, une créance de 4 978 € a été inscrite en comptabilité à l'encontre de la société IBA Intérim suite à des dégradations constatées dans les chalets loués. Un arrangement amiable a permis de récupérer en 2021 la somme de 3 378 €. La différence de 1 604 € correspondant à une estimation du temps passé à la remise en état des chalets ne sera pas payée et doit être inscrite en créance irrécouvrable.
- Divers impayés d'un montant total de 98.87euros sur la période de 2014 à 2020
Soit un total de 2502.87 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'admission en non-valeurs de ses créances.

2 – Révision tarif location :

Un particulier sollicite la Commune pour la location d'une place au bâtiment communal de la Raza pour une voiture.

Le Conseil Municipal propose une location à 30euros par mois et un bail annuel.

3 – Convention canalisation assainissement :

Un particulier de la commune rénovant une maison d'habitation Place du château sollicite l'autorisation de la commune. Pour relier le bâtiment au réseau d'assainissement collectif, il doit passer sur un morceau de terrain communal. Aucun frais pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour établir une convention de servitude de passage entre cette personne et la Commune.

4 – Espace vert et local poubelles Clos de la Segraie :

Une convention d'entretien des espaces verts et du local poubelle a été établie entre Bourg Habitat et la Commune. En contrepartie de l'entretien qui sera effectué par les employés communaux, Bourg Habitat versera la somme de 1800€ annuel à la Commune.

Mme Julie Delot, travaillant pour Bourg Habitat, s'abstient de voter. Le conseil municipal donne son accord pour signer une convention.

5 – Taxe foncière sur la surface bâtie :

La compensation financière de l'état pour le dédommagement de la taxe d'habitation ne s'applique que pour les habitations construites avant 2018. Aucune compensation pour celles après cette date. Cela représente un gros manque financier pour la Commune. L'état propose de modifier l'exonération de 2 ans qui est offerte aux nouvelles constructions afin de récupérer un peu de recettes. Plusieurs possibilités : supprimer en totalité l'exonération, réduire le pourcentage ou maintenir cette exonération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire l'exonération à 50% soit 1an.

✓ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

- Commission scolaire et périscolaire :

- Doriane Sorgue, la cantinière quittera ses fonctions à la fin du mois, le 30 septembre. Sa remplaçante Barbara Grange est en place depuis la rentrée.
- Céline Brault est en poste depuis la rentrée à la surveillance des maternelles, à la cantine avec Nathalie Valverde.
Martine Perret et Jocelyne Marion sont toujours en poste à la surveillance des primaires, sur 2 services.
- Un visiophone est en place depuis cet été et permettra aux familles de sonner directement pour communiquer avec la direction ou les enseignants. Il se situe Rue de l'Ecole.
- 115 enfants fréquentent l'école à la rentrée

- Commission assainissement, travaux et voirie :

- Un devis a été demandé pour la réparation du pont métallique du parc Balland chez un ferronnier d'art de la Commune.
- Suite au désistement de l'entreprise Mérini pour la réfection du pont Chemin du Pré rouge, vers la Salle des fêtes, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Hertrich.
- Le pont de l'étang de la Raza est à remplacer car trop endommagé. Il faut réfléchir à une solution de construction.
- Tarif assainissement collectif : le tarif 2022 sera de 52.67€ (55€ en 2020, 55€ en 2021) soit une baisse pour notre commune dû à un lissage sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

- Commission Camping :

- Mme Véronique GODARD a quitté ses fonctions de gérante du camping le 31/08/2021. Le recrutement de sa ou de son remplacement(e) est prévu pour fin octobre afin de disposer d'un temps suffisant. Une solution temporaire a été proposée à Mme Dorothee SOLER et M. Fabien MEMAIN, tous deux candidats au recrutement. Ils occuperont à mi-temps la fonction de gestionnaire du camping jusqu'au 31 octobre prochain.

- Commission Environnement :

- Journée Nettoyons la Nature le Samedi 25 septembre de 8h30 à 12h. Sur inscriptions.

- Grand Bourg Agglomération recherche des communes intéressées pour laisser à la disposition des particuliers une surface libre pour le broyat. La Commune se renseigne sur les modalités.
- Une généralisation de la Redevance Spéciale Administration (RSA) à l'ensemble du territoire va être mise en place. Celle-ci va en premier lieu impacter l'ensemble des administrations exonérées de TEOM du territoire pour une mise en place au 1 janvier 2022. L'assiette de la Redevance Spéciale Administration est calculée à partir du volume des contenants mis à disposition des établissements publics. La commune a fourni la liste complète des lieux et sites communaux ainsi que les volumes des contenants.

- **Document Unique :**

- Le document unique est finalisé et sera soumis au centre de gestion. Les points à améliorer ont été ciblés.

✓ **INFOS DIVERSES :**

- Les virades de l'espoir qui auront lieu le 27 septembre traverseront Meillonas
- Du 20 septembre au 2 octobre, le SDIS procédera à des exercices sur Meillonas, notamment dans la montagne.
- Une demande de stationnement d'un camion sur un emplacement public est rejetée.
- La société Valocime sollicite la mairie concernant les pylônes Télécom sur la Commune. La Commune se renseigne sur les conditions de négociations et rentabilités.
- Un rappel concernant le bruit sera fait à chaque locataire de la salle des fêtes.
- Bon retour du feu d'artifice.
- En attente du retour du concours « Mon Beau Village » pour le nom du lauréat au niveau régional.

✓ **Prochaines dates :**

- AG du Foyer Rural de Meillonas le samedi 11 septembre
- AG du Sou des Ecoles le vendredi 17 septembre
- Réunion commission PLU le 6 septembre
- Réunion commission cœur de village le 21 septembre
- Conseil Municipal : le 15 octobre 2021 à 20h30 puis les 5 novembre et 3 décembre.